



Litige avec mon assureur agf et intrum justicia

Par **gaudigaudi**, le **27/08/2008** à **08:55**

Je vis en Australie et assure une residence secondaire en France, que j'utilise lors de mes sejours familiaux. J'ai resilie mon contrat (AGF) par une lettre manuscrite (pas de copie) et non recommandee en janvier 2008, deux mois avant la fin du contrat. Depuis tjs je gere mes affaires depuis l'Australie (impots etc par simple courrier et internet, et n'ai jamais eu le moindre probleme. J'ai regroupe dans la foulee mes contrats chez une autre assureur AGF et ami, que je jugeais plus competent (l'autre n'avait notamment pas l'internet ou de paiement CB). rnLe premier assureur a declare ne pas avoir recu mon courrier et me demande de le payer. Le deuxieme assureur a tente de contacter AGF mais a ete mal recu : comment osez-vous detrousser vos collegues ?(ou quelque chose de ce genre)!rnLe litige est maintenant entre les mains de INTRUM JUSTICIA qui m'envoie des lettres menacantes, suis-je en tort et dois-je m'acquitter du montant demande? Et si je dois faire jouer mon assurance pour un dommage, les AGF vont-ils se souvenir de moi?Je vous remercie pour votre aide.

Par **domi**, le **27/08/2008** à **09:06**

Vous êtes en tort dans la mesure ou vous n'avez pas envoyé votre lettre de résiliation en LRAR comme vous le demande très certainement votre contrat ! Domi